

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 9

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au fil de l'actualité

Par *Claude Roland*

75 ans – Union PTT

Sous ce titre vient de paraître une passionnante plaquette historique de quelque 126 pages à l'occasion du 75^e anniversaire de l'Union PTT, fondée le 5 avril 1891 par une poignée d'hommes courageux.

L'auteur de cette rétrospective syndicale de trois quarts de siècle, Walter Ingold, est un historien soleurois fort connu et aimé dans le mouvement syndical. Il fut durant de longues années le talentueux rédacteur en chef du service de presse de l'Union fédérative du personnel de la Confédération, qu'il continue d'ailleurs encore de servir en même temps que le très actif Cartel syndical cantonal soleurois, dont il est toujours l'inspirateur.

Remarquablement présentée, cette plaquette historique est agrémentée de photographies révélatrices d'un passé de luttes et de conquêtes sociales. On apprécie particulièrement l'image de Johann Hert (1793–1865), facteur à Messen (Soleure) qui selon la rumeur publique touchait à l'époque un salaire annuel mirifique de 100 fr. On admire aussi les préposés à la préparation du courrier pour l'oblitération automatique ou même, encore le facteur rural nanti d'une poussette bien pratique ! Une rapide comparaison imagée permet de constater la différence des niveaux de vie, mais aussi la nonchalance paisible du bon vieux temps et la fièvre active de notre époque.

Dans un premier chapitre qui va de 1848 à 1874, l'historien rappelle fort opportunément les discussions sur la Constitution fédérale de 1848. Il se réfère à l'ouvrage du professeur William Rappard, pour rappeler que les dispositions générales les moins contestées étaient alors la liberté du commerce et de l'artisanat, la liberté des communications internes, la liberté d'établissement, l'unification de la monnaie, des poids, des mesures et des postes. Non sans citer dans sa teneur intégrale l'article 33 qui charge la Confédération de l'administration des postes dans toute la Suisse. Il évoque aussi la révision totale de 1874 qui permit de rassembler les fédéralistes libéraux qui avaient repoussé le projet de réforme en 1872 et les anciens partisans de la révision. Un nouvel article prescrit que le produit des postes et des télégraphes appartient à la Caisse fédérale, envisage de fixer les tarifs d'après les mêmes principes et aussi équitablement que possible dans toutes les parties de la Suisse. L'inviolabilité du secret des lettres et des télégrammes fut garantie.

En ce qui concerne l'organisation syndicale proprement dite, mentionnons que la Société des conducteurs postaux de Bâle, fondée en 1884, a été la première association du personnel fédéral, dont le but était d'améliorer la situation professionnelle et économique des

membres. Le Postverein de Berne suivit le mouvement en 1885. Il engloba l'ensemble du personnel postal, allant du modeste chargeur au directeur d'arrondissement. La cotisation annuelle dans cette organisation syndicale s'élevait alors à 6 fr. par année pour les fonctionnaires et à 3 fr. pour les employés. Des motifs d'ordre syndical conduisirent à la dissolution du Berner Postverein. C'est en 1885 que naquit la nouvelle Société des employés postaux de Berne, dont des Romands avaient pris l'initiative. Des sociétés d'employés postaux furent fondées ensuite à Genève, à Zurich et en Suisse orientale. Des sections naquirent également à Hérिसau en 1886, à Lausanne, Soleure et Zurich en 1887, à Olten et à St-Gall en 1888.

En 1887, les employés postaux de la Confédération adressait une requête aux directions d'arrondissement postal en vue de procéder à une revision des salaires. Le renchérissement continu des denrées de première nécessité, spécialement des loyers dans les villes où l'employé postal devait consacrer souvent plus d'un quart du salaire, justifiait cette démarche. Parmi les sociétés qui signèrent cette requête, il faut signaler celles de Lausanne et de Genève. L'avènement du chemin de fer entraîna la disparition de la diligence. L'écho du cor postal s'éteignit pour toujours dans les vallées. La nouvelle catégorie des ambulants, c'est-à-dire des conducteurs postaux est née de cette transformation. Ils étaient engagés à l'époque pour un salaire de 800 à 1000 fr. par année et ils touchaient tous les six ans une modeste augmentation annuelle de 240 fr. qui leur permettait d'atteindre par échelons successifs le maximum annuel de 3000 fr.

Il n'y avait pas encore d'indemnité spéciale de déplacement. C'est le 1^{er} avril 1891 que l'innovation fut introduite, au prix d'une réduction de salaire de 600 fr.!

Si la période de 1891 à 1914 se déroula paisiblement pour l'Union PTT, les quatre années de la première guerre mondiale furent en revanche très mouvementées. 1915 apporta quelques améliorations des conditions de travail, rendues plus difficiles par un renchérissement endémique que des ajustements de salaire insuffisants ne réussissaient pas à compenser. La baisse constante des niveaux de vie, l'incurie des pouvoirs publics et les scandales militaires conduisirent irrémédiablement à la grève générale de 1918.

Dans ce chapitre sombre de l'histoire de notre pays, l'auteur rend hommage à l'Union fédérative, qui comprenait à l'époque quelque 60 000 membres et à l'Union PTT forte de 10 000 membres. Malgré le préavis favorable du Comité central, la grande majorité des membres se prononcèrent contre cette grève, qui ne fut suivie que par quelques sections isolées. Le chroniqueur cite cependant l'avis d'un porte-parole des facteurs zurichois, dont nous retiendrons à notre tour ce passage: «C'est ainsi que l'ensemble des travailleurs suisses firent une grève générale le 11 novembre 1918, à 12 heures du soir, en revendiquant la journée de huit heures, des salaires suffisants, la création

d'une assurance vieillesse, d'invalidité, le droit à des vacances. Cette grève très bien conduite entraîna de grands bouleversements, donna le jour à un nouvel esprit, qui profita également dans une large mesure au personnel de la Confédération. Si nous citons seulement la réalisation de l'assurance vieillesse, d'invalidité et de survivants de l'ensemble du personnel fédéral et la réalisation de la loi sur la durée du travail comprenant la journée de 8 heures, ce sont des succès qui, sans la grève générale, ne seraient pas encore réalisés.»

Domage qu'il ait fallu attendre 1948 pour assurer le même droit aux rentes de vieillesse et de survivants aux travailleurs de l'industrie privée et 1952 même pour des prestations légales d'invalidité.

Dans cette période très féconde qui va de 1919 à 1945, on retrouve sous la plume de l'historien quelques points de repaire tels que le regrettable refus en votation générale de l'Union PTT d'adhérer à l'Union syndicale suisse, par 4175 non contre 2357 oui le 20 janvier 1920. Cette fâcheuse décision fut corrigée en 1922 par une majorité de 3030 membres et 34 sections qui se prononcèrent pour l'adhésion.

En automne 1922 apparut la motion Abt, accompagnée d'une communication officielle relative à la réduction des traitements du personnel fédéral. Puis les Chambres fédérales acceptèrent cette fameuse loi Haeberlin qui prétendait restreindre la liberté syndicale dans notre pays, jusqu'alors incontestée. Cette tentative fut rendue vaine par le souverain populaire.

L'événement de 1924 fut la fusion de l'Union PTT avec la Fédération suisse des employés du télégraphe.

En 1928, l'ancienne Fédération des employés des PTT fusionna avec la Fédération des ouvriers des téléphones et des télégraphes. Un changement de la raison sociale en découla.

Puis en 1933, ce fut l'élection d'Hitler au poste de chancelier du Reich allemand. De folies en folies, ce règne satanique aboutit finalement à la fin que l'on sait sous les coups de boutoirs des Alliés. C'est au cours de cette année que l'Union syndicale suisse, avec le mouvement des lignes directrices, déposait l'initiative de crise et obtint un record de 334 699 signatures valables. Elle fut repoussée en revanche par 567 425 non contre 425 242 oui après une campagne mouvementée.

La coalition du fascisme de Mussolini et du nazisme d'Hitler eut du moins l'avantage de rassembler la grande majorité du peuple suisse pour la défense des souverains biens de l'indépendance nationale et des libertés du peuple. Grâce en bonne partie à la sagesse des syndicats, le peuple suisse fut épargné par les ravages de la deuxième guerre mondiale. Si cette politique coûta aux travailleurs un certain rationnement des ajustements des salaires au renchérissement du coût de la vie, il facilita sans aucun doute la conquête ultérieure de l'assurance vieillesse et survivants, de l'assurance invalidité et valut au mouvement syndical une autorité toujours plus grande dans l'opinion publique de l'ensemble du pays.

Nous laisserons la période fructueuse de 1946 à 1966 qui valut incontestablement aux travailleurs une amélioration constante des niveaux de vie. Une telle constatation n'empêche pas évidemment que des efforts continus s'imposent aux organisations syndicales pour obtenir une répartition équitable du produit social en rapport avec la croissance de la productivité.

Avec notre ami Walter Ingold, nous constaterons en conclusion qu'un syndicat moderne ne doit pas oublier, tout en sauvegardant les intérêts des membres, de mettre tout en œuvre pour renforcer l'ordre démocratique, car nous sommes tous les maillons d'une même chaîne, celle-ci n'ayant que la force de son maillon le plus faible.

Tout syndicat moderne se doit donc de raffermir chacun de ses membres, afin qu'il n'y ait plus de maillon faible et chétif. La parole prophétique est toujours valable: «L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.»

Du chômage en Belgique

A la veille du congrès des Trades Union Congress, M. Wilson a quelque peu remanié son équipe gouvernementale. La montée inquiétante du chômage révélée par les statistiques du Ministère du travail n'est sans doute pas étrangère à cette décision.

Ce n'est pas seulement en Angleterre qu'un certain tassement du marché de l'emploi se manifeste. Si l'on s'en réfère à l'intéressant rapport annuel pour l'année 1966 de l'Office national de l'emploi en Belgique, la haute conjoncture enregistrée depuis plusieurs années ne s'est pas maintenue au cours de l'année dernière. Même si l'emploi s'est maintenu à un niveau élevé. La statistique note un net accroissement du chômage dès le 2^e trimestre, tandis que le nombre d'offres d'emplois insatisfaits diminuait nettement. La moyenne mensuelle des chômeurs complets indemnisés durant toute l'année atteignait 61 498 en 1966, alors qu'elle était de 55 375 en 1965 et même de 50 366 en 1965.

Si l'effectif des ouvriers a diminué de 15 000 unités au cours de cette année 1966, on le doit principalement à la fermeture des charbonnages. En revanche, le nombre des employés a progressé de 25 700 unités et celui des femmes salariées de 16 500 unités.

Mutation de la «Vie économique»

Sous une nouvelle couverture de bel équilibre typographique *La Vie économique*, revue mensuelle publiée par le Département fédéral de l'économie publique, a changé de forme. Cette mutation tend à mieux renseigner les lecteurs de cette très intéressante et sérieuse publication sur le développement économique et social dans le pays.

Dans sa nouvelle forme, la revue présentera une série d'exposés dans la première partie et des tableaux dans la seconde.

Des tableaux suggestifs sont consacrés au revenu national, au produit national et à la balance des revenus; à la population, au marché du travail et de l'emploi; la population étrangère résidente, la main-d'œuvre étrangère, les salaires et traitements, les prix, les constructions, ainsi que l'industrie, l'agriculture, les transports et communications, le commerce de détail entre autres constituent d'intéressantes rubriques.

La présentation nouvelle, écrit le directeur Holzer dans l'avant-propos, permet d'obtenir une vue d'ensemble en ce qui concerne les chiffres mensuels et trimestriels.

Souhaitons, avec la rédaction de cette publication extrêmement utile que la présentation nouvelle, plus claire et plus systématique, facilite encore l'accès aux données numériques, améliore l'information sur les faits de portée économique et réponde ainsi à un besoin général.

Si l'on s'en réfère au communiqué du Bureau fédéral de statistique relatif aux «dividendes et rendements des actions suisses en 1965», l'amélioration saute aux yeux, même si le cahier de juillet n'a pas encore pris la forme définitive. On voit dans la statistique sur les taux de dividendes de quelques branches économiques, de 1955 à 1965, que la croissance n'est pas négligeable avec 12,60 dans le commerce, 12,41 dans l'assurance, 9,42 dans l'industrie, 8,11 pour les holdings. En comparaison, les taux des hôtels, restaurants sont plus modestes, puisqu'ils sont tombés de 4,08 en 1962 à 2,95 en 1965 et de 1,44 en 1961 à 1,28 en 1965 dans les chemins de fer, funiculaires et tramways.

Notons encore que le capital donnant droit aux dividendes s'est accru de 1,95 milliard en 1965 et atteint 18,55 milliards de francs.

En revanche, sur les 2361 sociétés qui n'ont pas servi de dividendes au cours de l'année dernière, le capital improductif de dividende se monte à 5,37 milliards, dont 1,19 milliard dans l'industrie, 2,27 milliards dans les holdings, 602 millions dans le commerce et 586 millions dans les transports et communications.

La somme des dividendes versés en 1965 est de 1613 millions de francs, soit 232 millions ou 17 % de plus qu'en 1964. L'augmentation relative est bien plus accusée que les deux années précédentes. Même s'il ne faut pas perdre de vue que la somme des dividendes versés se rapporte à un nombre de sociétés qui croît chaque année sous l'effet de l'expansion économique. Cette situation florissante devrait inciter ceux qui participent à la cueillette des dividendes à faire moins grise mine à la modeste amélioration réelle des revenus du travail.

Vivre et laisser vivre, telle est la devise que les bénéficiaires de profits en continuelle croissance dans l'industrie, le commerce et l'artisanat feraient bien de mettre largement en pratique. D'autant plus que les accords collectifs continuent à maintenir la paix sociale. A tel point que huit instances en conciliation ont été liquidées au cours de l'année dernière par les offices publics dont une en vertu des clauses d'arbitrage insérées dans une convention collective du travail.

N'oublions pas de mentionner encore que les suppléments trimestriels de la Commission de recherches économiques continueront d'être encartés dans cette importante revue mensuelle. C'est ainsi que dans le numéro de juillet de *La Vie économique* est encarté le 183^e rapport de cette commission, intitulé: «La balance suisse des revenus en 1966».

Recherche spatiale et industrie électronique

L'excellente *Revue économique franco-suisse*, richement illustrée, consacre son numéro 2 de cette année à la «Recherche spatiale et industrie électronique».

M. Maurice Schumann a écrit l'avant-propos. Il insiste sur le développement très important en France de la recherche spatiale et du développement de l'électronique, mais il constate aussi que les industries qui découlent de cette évolution ont pris une signification plus grande encore et constituent ce qu'un économiste a appelé «la deuxième révolution industrielle». Il faut retenir le conseil qu'il donne en conclusion aux industries de pointe d'aider les pays européens «à prendre conscience de leurs intérêts communs face à la concurrence des grandes sociétés étrangères» et souhaite que l'exploration de la matière et celle du cosmos permettront aux Européens de dépasser leurs problèmes particuliers et de forger leur unité.

Au sommaire de ce numéro très instructif, quelques articles de collaborateurs français méritent tout spécialement de retenir l'attention: «Les motivations de la conquête de l'espace», par Nicolas Vichney; «L'industrie aérospatiale française, industrie de pointe», par Robert Blum; «Le secteur privé et la recherche spatiale», par Jean Bigard; «Les télécommunications par satellites», par Gérard Théry, etc.

Quelques-uns de nos compatriotes ont apporté une contribution à cet important numéro spécial. Le professeur Marcel Golay, de l'Observatoire de Genève, intitule son article «La recherche spatiale et la Suisse»; H. Schneider, ingénieur en chef de la Société Contraves S.A., Zurich, en collaboration avec G. Phélizon, chef du service «Espace» du Laboratoire central de télécommunications de Paris, présente «Le satellite ESRO 1». Enfin, M. Eric Muller, directeur de la Compagnie industrielle radio-électrique, montre «La Suisse face à l'électronique».

Le directeur de l'Observatoire de Genève s'interroge sur les causes possibles de notre inadaptation et sur notre incapacité à créer et mettre en route un programme de recherche spatiale. Il signale trois lacunes dans notre organisation helvétique: Il n'y a pas d'organisme chargé de promouvoir et de subventionner la recherche appliquée; les structures cantonales et le mode de subventionnement rendent difficiles les associations; le subventionnement personnel de la

recherche enfin ne tolère aucune marge d'échec, interdit les décisions rapides. L'auteur se rend bien compte «que notre pays ne peut pas prétendre à développer de grandes recherches dans le domaine de l'espace», mais il constate qu'il n'est pas possible de rester à l'écart d'un mouvement technique et scientifique aussi vaste que celui de l'exploration et de l'utilisation pacifiques de l'espace. Il en arrive à la conclusion qu'il nous faut faire un choix, selon nos compétences et les spécialistes dont nous disposons. Il déplore que le subventionnement *ad personam*, tel que le pratique le Fonds national de la recherche scientifique, ne soit pas adapté pour assurer le financement des recherches spatiales, d'autant plus qu'il ne peut pas financer la recherche technique. Ces constatations pessimistes sont d'autant plus graves que l'auteur ne voit rien dans les structures fédérales qui laissent entrevoir la possibilité d'une modification. Ce qui fait que longtemps encore notre pays sera totalement dépendant des experts étrangers en matière de télécommunications, de météorologie et pour l'ensemble des décisions économiques et politiques qu'il faudra prendre dans le domaine spatial.

M. Golay atténue de quelques lumières ce sombre tableau en signalant une série d'efforts personnels «entrepris sans aucun lien les uns des autres et avec une dispersion considérable». Le nouvel observatoire construit et établi près de Versoix par exemple «contient des installations particulièrement adaptées aux expériences par fusées et ballons stratosphériques». Il «dispose d'importants ateliers, laboratoires, qui permettent de créer des instruments prototypes». Les étudiants peuvent suivre des cours avancés dans cet institut où ils trouvent une bibliothèque très complète, une salle de lecture et des moyens modernes de calculs électroniques. Ce nouvel observatoire dispose aussi d'une station de poursuite optique des satellites, en liaison avec le centre de Meudon. Cette station participe donc à la surveillance des trajectoires des satellites et aux études de mécanique céleste qui sont entreprises.

L'Observatoire de Berne, d'autre part, dispose aussi d'une station de poursuite des satellites, par des moyens photographiques, destinée spécialement à des recherches géodésiques.

L'Institut de physique de cette même ville a en cours de préparation plusieurs expériences. Il se trouve parmi ceux qui ont été choisis par la NASA pour analyser les premiers échantillons du sol lunaire que rapporteront bientôt les astronautes.

Le directeur de l'Observatoire de Genève mentionne également une expérience conjointe réalisée avec l'Institut de physique de Berne «de spectrométrie de masse et de mesure de l'ultra-violet solaire qui doit utiliser une fusée suisse».

Sur le plan industriel, M. Golay signale encore quelques réussites réjouissantes, par exemple celle du CIR à Berne, qui réalise des équipements électroniques pour les stations de réception d'ESRO,

ainsi que des stations de réception des images envoyées par les satellites météorologiques ou celle d'Ebauches S.A. et du Laboratoire suisse de recherches horlogères qui développent des horloges atomiques d'un grand intérêt pour les stations au sol de télécommande et de télémétrie des satellites et des fusées; ou encore celle de l'Institut suisse de météorologie qui exploite les images fournies par les satellites astronomiques, etc.

M. Eric Muller, directeur de la Compagnie industrielle radioélectrique brosse un tableau réjouissant dans son étude sur «La Suisse face à l'électronique», même s'il constate que notre pays «n'a pas immédiatement réagi à l'appel de l'électronique». Il constate d'ailleurs «que la jeune génération des industriels suisses s'est rendu compte de l'intérêt présenté par ces nouvelles productions», qui «font appel à un minimum de main-d'œuvre de haute précision». Il mentionne les travaux d'Omega chargée d'étudier une nouvelle exécution de montre et chronographe de bord pour l'avion supersonique «Concorde». La réalisation en cours par la Compagnie industrielle radioélectrique des équipements de synchronisation du champ de tir de Kiruna en Suède et les équipements de synchronisation du réseau d'observation des satellites de cette organisation. Dans cette nomenclature de réussites, l'auteur mentionne également les baies centrales de synchronisation du réseau d'observation installées aux îles Falkland, au Spitzberg, en Alaska, qui sont équipées d'horloges à quartz réalisées par Omega; la réalisation par la Compagnie industrielle radioélectrique d'une station d'enregistrement des informations de satellites météorologiques.

Ce qui conduit M. Muller à cette conclusion optimiste: «Nous nous reprochons à nous-mêmes souvent d'avoir manqué le train, rien n'est plus faux, on ne manque jamais son train, le tout est de savoir courir pour le rattraper.»

N'empêche qu'en l'occurrence il faut souhaiter une politique d'ensemble de la recherche scientifique qui tienne compte à la fois de nos moyens, de nos aptitudes et des intérêts du peuple entier. Ce n'est pas seulement un problème de financement, mais bien davantage certainement de coopération sur tous les plans entre les pouvoirs publics, les hautes écoles et l'économie privée.

Un syndicaliste minoritaire disparaît

Avec tristesse, nous avons appris le décès récent de M. Emanuel Bangerter, président central de l'Association suisse des syndicats évangéliques, atteint de façon irrémédiable dans sa santé depuis quelques mois.

En sa qualité de président d'une organisation syndicale minoritaire, M. Bangerter s'est efforcé constamment d'entretenir des rapports corrects et loyaux avec l'Union syndicale suisse.

Dans quelques commissions fédérales, nous nous revoyions parfois et ses avis ne différaient guère des nôtres. A quelques reprises, il fit partie de la délégation des travailleurs à la Conférence internationale du travail, en qualité de conseiller technique.

Ana Figueroa quitte le BIT

Nous apprenons que M^{me} Ana Figueroa a donné sa démission, pour raison de santé, de son poste de sous-directeur général du Bureau international du travail.

Durant quatorze années, elle fut au service de la grande institution de Genève. Elle occupa d'abord le poste de chef de division des femmes et des jeunes travailleurs, puis fut désignée en qualité de sous-directeur général du BIT.

C'est jusqu'à maintenant la seule femme qui ait assumé les fonctions de sous-directeur du BIT.

Souhaitons que ce ne soit pas la dernière. L'expérience est certainement concluante. Elle mérite d'être poursuivie.

Avant d'entrer au service du BIT, M^{me} Figueroa avait occupé des fonctions importantes au service de son pays, le Chili, qu'elle représenta aux Nations Unies en 1950, avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Elle représenta également son pays à l'assemblée générale des Nations Unies, au Conseil économique et social, à la Commission des droits de l'homme et à la Commission du statut de la femme.

Le succès ne l'avait pas grisée. Elle poursuivait avec persévérance son action sociale et ne craignait pas de s'exposer parfois dans des réunions syndicales. Elle s'était acquis la sympathie d'une conférence féminine de la VPOD il y a quelques années à Lausanne.

Nous souhaitons une heureuse retraite à cette missionnaire infatigable du progrès social qui se révéla durant son ministère l'égale de l'homme. Peut-être même surpassa-t-elle certains d'entre ceux qui sont pourtant par définition très satisfaits d'eux-mêmes.

En acceptant cette démission, le directeur général du BIT, M. Morse, a tenu à la remercier publiquement pour la part qu'elle a prise à l'œuvre du BIT et au progrès de la coopération internationale.

Un Suisse à la présidence du Conseil du commerce et du développement

Un de nos compatriotes, M. Paul R. Jolles, ambassadeur, directeur de la Division fédérale du commerce de l'administration fédérale, a été élu le 15 août président du Conseil du commerce et du développement des Nations Unies pour la nouvelle législature 1967/1968.

C'est un grand honneur, que partage notre pays. Il est plutôt rare de voir un citoyen d'un pays qui n'appartient pas à l'Organisation

des Nations Unies d'être appelé à une si haute fonction à la tête d'une institution spécialisée.

M. Jolles, docteur en droit, né en 1919 à Berne, a fait ses études de droit et de sciences politiques aux universités de Berne, Lausanne et Harvard (Etats-Unis d'Amérique).

Après une activité de plusieurs années en tant que collaborateur diplomatique auprès de la légation suisse à Washington et du Département politique fédéral à Berne, il entra en 1951 à la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique où il fut chargé de la direction du secrétariat nouvellement créé de cette division, s'occupant des affaires multilatérales, notamment des questions de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). En 1956, les Nations Unies l'appelèrent à New York pour lui confier le poste de secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Après avoir été secrétaire général de la première conférence générale de cette organisation à Vienne, il devint, en décembre 1957, directeur général adjoint de l'agence. De retour à la Division du commerce en 1961, il fut nommé délégué aux accords commerciaux – le Conseil fédéral lui conférant à cette occasion le titre de ministre plénipotentiaire. Dès la même année, il assuma également la direction du Service de l'intégration qui traite des aspects économiques et politiques de l'intégration européenne. En 1963 et 1964, il a été envoyé par le Conseil fédéral à plusieurs occasions en Amérique latine comme ambassadeur en mission spéciale.

M. Jolles a représenté la Suisse à la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Genève au printemps 1964 et a été le chef de la délégation suisse au conseil de l'UNCTAD. Il a présidé, lors de la 1^{re} session du Conseil à New York, la commission chargée d'élaborer les mandats des différentes commissions de l'UNCTAD.

Le 2 septembre 1966, le Conseil fédéral a nommé M. Jolles directeur de la Division du commerce et lui a conféré le titre d'ambassadeur plénipotentiaire ad personam.

Nous félicitons très vivement notre compatriote et lui souhaitons grand succès à la présidence de cette importante organisation de la famille des Nations Unies.

Un syndicaliste tunisien disparaît

Ahmed Tlili, ancien secrétaire général de l'Union générale du travail de Tunisie, est décédé à Paris, à l'âge de 51 ans, des suites d'une opération.

Ce fut un militant qui honora le syndicalisme de son pays, un digne continuateur de Ferhat Ached, assassiné comme on sait, il y a quelques années, alors qu'il luttait pour l'indépendance de son pays.

Tili joua également un rôle en vue à la Confédération internationale des syndicats libres et se distingua particulièrement dans la défense des droits syndicaux.

Ces dernières années, il avait pris volontairement le chemin de l'exil. On parlait déjà d'une réconciliation entre lui et le président Bourguiba avec lequel il eut quelque différend après avoir combattu à ses côtés pour la libération de la Tunisie.

Vice-président de l'Assemblée nationale tunisienne, il s'était à ce poste envié acquis l'estime de ses pairs.

Nous présentons à nos amis de l'UGTT l'expression de notre vive sympathie, spécialement au secrétaire général Bellagha, venu à Paris rendre les derniers honneurs à son prédécesseur.

Anniversaires

En Belgique, le Syndicat du livre et du papier a fêté en septembre dernier le cent vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Une étape que quelques syndicats locaux de notre pays ont franchi jusqu'à maintenant dans notre pays.

Il suffit de laisser couler le temps et les bornes de mesure se multiplient automatiquement.

Associons-nous aux hommages rendus très justement par la section de Neuchâtel de l'Union PTT à l'alerte centenaire Gottfried Blaser, le dernier postillon ayant parcouru sur sa diligence les routes neuchâteloises.

Jubilé des Imprimeries Populaires de Lausanne

A l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, l'Imprimerie Populaire de Lausanne est partie à la recherche de son passé édifiant dans l'excellent rapport de gestion pour l'année 1967 soumis à l'agrément de l'assemblée générale des sociétaires par le Conseil d'administration.

Au cours de l'assemblée générale des Imprimeries Populaires de Lausanne et Genève, qui s'est déroulée le 1^{er} juillet dans l'accueillante salle des Vignerons du Buffet de la Gare du chef-lieu vaudois, l'administrateur général Albert Cottier évoqua brièvement cet anniversaire mémorable. Il rendit hommage aux fondateurs audacieux à qui les sociétaires doivent cette réussite tellement exceptionnelle qu'elle paraît presque avoir coulé de source aux blasés de notre époque de superconjoncture, d'inflation endémique, de remise en question même des valeurs qui paraissaient les plus sûres.

Quelle aventure pourtant que celle des Imprimeries Populaires, sous la conduite de l'audacieux et prudent Emile Guggi d'abord, puis d'Albert Cottier, qui vient d'être élu président du Conseil d'administration par cette assemblée, avec le concours des Charles Naine et

Rosset, et le secours nécessaire de deux secrétaires romands de grandes fédérations syndicales représentant l'ensemble des organisations ayant avancé le nerf de la guerre.

Aux Imprimeries Populaires de Lausanne, les pionniers s'engagèrent, dès les premiers pas, dans la voie d'une bonne et saine gestion commerciale. Les résultats de cette sage politique sont concluants. Il fallut d'abord transférer les locaux de l'imprimerie en pleine croissance à l'avenue de Beaulieu. Depuis quelques années, l'Imprimerie Populaire de Lausanne s'est installée dans ses meubles, à Tivoli. Et déjà ce vaste ensemble s'est révélé insuffisant. Agrandir, moderniser sans cesse le parc des machines pour faire face aux exigences de la technique, perfectionner l'hygiène et la sécurité du travail, tels paraissent être les impératifs des Imprimeries Populaires de Lausanne et Genève.

Pour illustrer la progression constante de ces imprimeries modèles, recourons à quelques chiffres significatifs. En 1917, l'Imprimerie Populaire de Lausanne occupait sept personnes et avait un chiffre d'affaires de 62 000 fr. En 1925, les deux entreprises fusionnent. Lausanne occupe alors quarante-six personnes, Genève seize pour un chiffre d'affaire global de 571 000 fr. En 1935, le personnel comprend cent quatre travailleurs à Lausanne et quarante-deux à Genève pour un chiffre d'affaires de 1 707 000 fr. En 1945, cent trente-neuf personnes à Lausanne, cinquante-cinq à Genève et le chiffre d'affaires est de 2 870 000 fr. En 1955, les chiffres respectifs sont de deux cent quinze et soixante-cinq pour 6 976 000 fr. Dix ans plus tard, le chiffre d'affaires s'est élevé à 14 422 000 fr.; quatre cent neuf personnes sont occupées à Lausanne, quatre-vingt-treize à Genève. Les fonds investis dans la caisse de retraite suivent une progression analogue et passent de 860 904 fr. en 1947 à 4 651 958 fr. en 1966. Pour la seule année 1966, 49 726 fr. à Lausanne et 16 826 fr. à Genève ont été versés en indemnités de maladie. C'est un complément patronal bienvenu qui assure le salaire complet au travailleur malade. Au titre de la pension complémentaire, durant le même exercice, la somme dépensée est de 204 772 fr. en chiffres ronds à Lausanne et de 97 039 à Genève.

Robert Hagmann, qui totalise trente-cinq années d'activité dans ces entreprises, dont vingt à la direction de l'Imprimerie Populaire de Genève, eut l'honneur d'être félicité et fleuri.

Une fois n'est pas coutume. Il vaut bien la peine, à une telle occasion, d'arrêter un instant l'attention des syndicalistes sur des entreprises coopératives de production qui honorent la classe ouvrière et nos organisations syndicales.